

Journées Européennes du Patrimoine (JEP)

Rapporteur : M. Yves TARDIEU, Vice-Président

AVIS	
Commission n° I I	Validation du Vice-Président
Séance du 16/03/06	Favorable
Le 14/04/06	
Bureau	
Séance du 13/04/06	Favorable

I. Participation de la CAGB aux JEP 2006

Au vu du succès de la précédente édition des Journées européennes du Patrimoine (voir le bilan des JEP 05 en annexe), la CAGB renouvelle cette année sa participation à l'évènement, en assurant comme précédemment un rôle de coordination, de promotion et de soutien des animations portées par les communes, associations et particuliers du Grand Besançon, (hors Ville de Besançon, la Ville de Besançon assurant cette mission pour les initiatives associatives ou municipales sur son périmètre).

Un budget prévisionnel de 20 000 € est inscrit au Budget 2006 pour ces journées et réparti de la façon suivante :

- 4 000 € pour la promotion de la manifestation (édition de plaquettes, autres médias ...)
- 16 000 € sous forme de subventions aux porteurs de projet

Pour cette prochaine édition de la manifestation (16 et 17 septembre 2006), la CAGB a souhaité :

- **animer la démarche et anticiper l'organisation de la manifestation** en termes de calendrier pour éviter les écueils constatés lors de l'édition 2005 (bouclage du programme difficile, communication trop tardive, gestion des inscriptions...),
- **formaliser les modalités d'aides aux porteurs de projet dans le cadre du fonds d'aide** mis en place

II. Démarche de travail proposée

Un courrier a été adressé début mars aux porteurs de projet 2005 et à l'ensemble des 59 communes afin de recenser les éventuels projets.

Une réunion entre les partenaires techniques institutionnels (DRAC, CAGB, Ville de Besançon, Office de Tourisme) est fixée début avril pour préciser les modalités d'intervention des partenaires en matière communication, de promotion de la manifestation et de soutien financier.

Une réunion réunissant les porteurs de projet est fixée mi-avril également afin de compléter leur information, de faire le point sur les animations envisagées et de favoriser les échanges et les partenariats entre les structures participantes.

Un comité de pilotage sera ensuite organisé en mai pour valider la programmation prévisionnelle. Le programme devra enfin être finalisé mi-juin pour pouvoir communiquer sur les journées dès fin août début septembre.

III. Critères d'attribution des subventions

Afin de formaliser les modalités d'aides aux porteurs de projet dans le cadre du fonds d'aide, il est proposé de retenir les critères suivants :

Critères	Description	Contre-exemples
Innovation	Animation innovante par : - Sa thématique, élargissement de la notion de patrimoine - Par le lieu où elle se déroule - Jamais ou rarement réalisée dans l'agglomération à destination du grand public	Animations se déroulant toute l'année, sites ouverts à l'année sans animations spécifiques JEP particulières
Accessibilité 'Grand Public'	- Ouverture de l'animation au grand public : public familial notamment - Gratuité de l'animation, ou prix d'entrée symbolique	Prix d'entrée prohibitifs ou identiques à ceux pratiqués toute l'année
Aspect ludique des animations	Animations interactives, par exemple - Visites guidées - Expositions - Dégustations - Ateliers pour enfants ...	Visite libre sans support ni animation
Implication des acteurs locaux	Animations s'appuyant sur : - le tissu associatif local - les habitants - les communes Manifestations fédératrices (communes, associations ...)	
Dépôt des dossiers dans les temps	- Premier dossier = 5 avril (projet + montant de la subvention demandée) - Second dossier : demande de subvention + détail des projets = 3 mai	Dossiers incomplets ou déposés en retard

IV. Calendrier d'attribution des subventions

Il est proposé de retenir le calendrier suivant :

- courrier d'information et de recueil des projets et intentions de demandes de subventions aux communes et structures porteuses de projet en 2005 : 6 mars 2006
- retrait des dossiers de demande de subventions par les porteurs de projets : à compter du 3 avril
- dépôt des dossiers de demandes de subvention : date limite le 3 mai
- validation des critères d'attribution des subventions : Commission II du 16 mars, Bureau du 13 avril, Conseil communautaire du 12 mai
- instruction des dossiers par le service Tourisme-Culture-Sport de la CAGB : du 4 au 9 mai
- proposition d'attribution de subvention : Commission II du 10 mai, Bureau du 9 juin, Conseil communautaire du 26 juin.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la démarche et les critères d'attribution des subventions pour les journées du patrimoine 2006.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan synthétique - Retours des porteurs de projet Journées européennes du Patrimoine 2005 (hors Ville de Besançon)

I. Bilan sur la fréquentation

- fréquentation totale estimée à **4 500 personnes**
- période de fréquentation maximale : **le dimanche après-midi**

Animation	Porteurs de projet	Effectifs fréq.
Amagney – Découverte des vergers	Association « Mirabelles en Fête »	NC
Beure – Musée des Armées	Association des Amis du Musée Lucien Roy	104
Boussières – Eglise Saint-Pierre	Commune de Boussières	35
Chalezeule – Fours à chaux	Association Calisiola	80
Deluz – Exposition Artisanat ; Circuit découverte du village ; Projection films	Commune de Deluz	800
Ecole-Valentin – Eglise, chapelle	Association des Bénévoles pour l'Entretien du Patrimoine	224
Fontain – Fruitière à comté	Coopérative laitière de Fontain	30
Montfaucon - Château	Association de Défense du Site de Montfaucon	205
Nancray - Musée maisons comtoises	Syndicat Mixte du Musée des Maisons Comtoises	1 364
Pirey - Eglise	Association des Amis du Patrimoine	60
Saône - Marais	Syndicat Mixte du Marais de Saône	50 *
Vaire-Arcier - Château	Propriétaires du Château de Vaire-le-Grand	457
Vallée du Doubs - Promenade fluviale	Communes de Avanne-Aveney ; Montferrand-le-Château ; Rancenay ; Thoraise - Groupement du Tourisme Fluvial -	994
La Vèze - Eglise	Commune de la Vèze	10
		4 413

- Effectif maximum (limitation des inscriptions)
NC = non communiqué

II. Bilan moral

- **Une forte implication des acteurs locaux**
 - Associations locales : 'Mirabelles en fête' Amagney, Musée des Armées Lucien Roy Beure, 'Calisiola' Chalezeule, 'ABEP' Ecole-Valentin, 'Association de défense du site de Montfaucon', 'Association des Amis du Patrimoine' Pirey, l' 'Amicale Thoraisienne'
 - Communes : Boussières, Chalezeule, Deluz, Avanne-Aveney, Montferrand-le-Château, Rancenay et Thoraise, La Vèze
 - Bénévoles des Communes et associations
 - Particuliers : fruitière à comté de Fontain, château de Vaire-le-Grand

- Organismes publics et partenaires de la CAGB: Musée des maisons comtoises de Nancray, Syndicat Mixte du Marais de Saône, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs, Groupement pour le Tourisme Fluvial.

- **Une grande satisfaction des partenaires et du public**

- ...pour les structures animatrices

Cette manifestation a été en effet pour les communes un moyen de faire découvrir aux habitants de l'agglomération la richesse de leur patrimoine, et l'occasion pour les associations et les bénévoles, de valoriser les actions qu'ils mènent toute l'année pour préserver à leur niveau le patrimoine local.

L'événement a aussi suscité de nouveaux projets et des adhésions.

L'implication de la CAGB dans l'organisation de cette manifestation est perçue de façon encourageante et positive pour la valorisation du patrimoine local.

- ...pour le public : une forte satisfaction exprimée auprès des porteurs de projet.

Une appréciation globale des animations pour la qualité des animations et l'implication des acteurs locaux (montages-vidéo, réalisation de plaquettes d'information...) et leur aspect :

- ludique (circuits pédestres, animations pour enfants...),
- innovateur (promenade fluviale, concerts, circuits pédestres...),
- convivial (visites guidées, dégustations ...),
- accessible : nombreuses animations gratuites.

III. Bilan qualitatif : l'organisation de la manifestation

- ✓ **La coordination des animations**

- Transmission des thèmes : jugée trop tardive pour permettre aux structures de prévoir des animations en lien direct avec ces thèmes.

- Gestion des inscriptions : coordination tardive avec l'Office de Tourisme de Besançon de la part de la CAGB

- ✓ **La communication**

- La plaquette Ville/CAGB appréciée mais peu distribuée

- mise en page valorisante et appréciée (clarté et concision des textes, photos...)

- validation du texte souhaitée par les structures

- diffusion tardive du document

- La nécessité d'accentuer la communication

- proposition des structures de développer la communication auprès de la presse et des médias TV locaux

- la diffusion de la plaquette n'était peut-être pas suffisamment large au niveau de l'agglomération

- l'absence d'un compte-rendu de presse a été regrettée

- La répartition des subventions / soutien de la CAGB

- une participation financière appréciée et encourageante pour les porteurs de projet,

- un budget de 15 000 € avait été inscrit au budget pour l'organisation des journées du patrimoine 2005.

Cette ligne budgétaire a été répartie de la façon suivante :

- participation de la CAGB à la communication (plaquette, tickets d'inscription),
- soutien financier des associations ou Communes participantes pour des dépenses liées à l'organisation des animations (conception, visites, animations, frais d'organisation et de communication...).